

# Compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 27/09/2021

## Séance ouverte : 18H20

Président de séance : Jean-François Hourdeau, 1<sup>er</sup> adjoint a procédé à l'appel

Présents	<u>Adjoints</u> : Jean-François HOURDEAU, Christelle COPIN, Florian FINET <u>Conseillers délégués</u> Bérangère VINCENT, <u>Conseiller</u> : Aurélie BENEDET, Laura LECOLIER
Absent(s) excusé(s)	Nicolas BOUCHEZ donne PROCURATION à Christelle COPIN, Mohammed YAHIAOUI donne PROCURATION à Christelle COPIN, Lucie DESMONS donne PROCURATION à Jean-François HOURDEAU, Caroline GOREZ PROCURATION à Jean-François HOURDEAU, Valentin NAMUR donne PROCURATION à Florian FINET, Isabelle DA ROCHA donne PROCURATION à Florian FINET, Corinne CRUNELLE donne PROCURATION à Laura LECOLIER, Jean François DUSSART
Absents	Pierre LEGRAIN

Secrétaire de séance : Aurélie BENEDET

### Le conseil donne son accord à l'unanimité

Appel des membres du conseil

Jean-François HOURDEAU, 1<sup>ER</sup> Adjoint demande au conseil d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- **Attributions de compensation :**
- **Régularisation ASP (Agence de services et de paiement)**

Ordre du jour:

1. création poste d'adjoint administratif : J François HOURDEAU
2. location salle des fêtes : J François HOURDEAU
3. achat armoire réfrigérée salle des fêtes : J François HOURDEAU
4. travaux rue de la trinquette : Florian FINET
5. lancement de l'étude des travaux école: Florian FINET
6. représentant(s) conseil d'administration école de musique: Florian FINET
7. Attributions de compensation :
8. Régularisation ASP (Agence de services et de paiement)
9. subvention école de musique : J François HOURDEAU

#### **1. Création poste d'adjoint administratif : J François HOURDEAU**

Pour faire suite à l'information qui a été passée lors du précédent conseil Municipal, nous obligeant à recruter au poste de secrétaire de Mairie une personne au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Je vous demande la création de ce poste en lieu et place du poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe qu'occupe Mme VILAIN.

**Mise au vote : adopté à l'unanimité**

#### **2. Location salle des fêtes : J François HOURDEAU**

La location de la salle des fêtes n'ayant pas été voté lors du conseil précédent, il est donc proposé que la salle des fêtes sera remise à la location à partir du 1<sup>er</sup> octobre. Etant précisé que les jours d'école, cela se fera à partir de 16h.

Un inventaire devra être effectué afin de vérifier le matériel.

Concernant le club ARL : la salle ne sera pas disponible avant 14h.

Pour la country, l'accès à la salle sera le mercredi.

**Mise au vote : adopté à l'unanimité.**

### **3. Achat armoire réfrigérée salle des fêtes : J François HOURDEAU**

Une des deux armoires réfrigérée est HS, je me suis donc renseigné afin de faire l'acquisition d'une nouvelle. Il y en a pour 1780€ HT.

**Mise au vote : adopté à l'unanimité**

### **4. Travaux rue de la trinquette : Florian FINET**

- Concernant les poubelles : les habitants de la rue de la Trinquette devront déposer leurs poubelles, le jeudi vers 12h à l'une des extrémités de cette rue.
- Concernant La poste : ils ont l'ordre de ne pas circuler dans les zones de travaux. Le courrier sera donc déposé en Mairie, aux habitants de venir retirer le courrier durant les horaires d'ouverture.
- Concernant les travaux : des pavés ont été découverts, mais le maître d'œuvre a fait les démarches nécessaires auprès de Noreade. Il y a aussi une modification vis-à-vis du lieu de démarrage des travaux : ils ont débuté coté Grand Rue ; le haut de la Trinquette débutera dans environ 3 semaines.  
Le conducteur de Noreade passera dans chaque habitation afin de relever le compteur et discuter des raccords.  
Il y a toujours des réunions de chantier le lundi matin à 10h.
- Concernant la borne incendie : la compétence revient à la Mairie et il faut la changer totalement. Elle sera normalement décalée au niveau du poteau électrique. Celle-ci ne pourra pas être enterrée (vu avec Noreade).
- Concernant le sens de circulation : il a été évoqué d'installer un stop au niveau du chemin de la Trinquette. La rue serait interdite aux 3t5, sauf desserte locale et engins agricoles.

**Mise au vote : adopté à l'unanimité**

### **5. lancement de l'étude des travaux école : Florian FINET**

Une demande 300 000€ d'ADVB a été faite et acceptée par le département. L'architecte d'ouvrage et d'œuvre sera Nicolas Boijaud (Archi DPLG).

Il faut compter 25 000€ pour l'architecture d'ouvrage et 30 640€ pour l'œuvre : pour un total de 55 640€ HT. 50% sera récupéré par le fond de concours.

Le coût total s'élève à 750 000€ HT (garderie, préau, rénovation primaire et maternelle).

**Pas de Mise au vote**

### **6. représentant(s) conseil d'administration école de musique : Florian FINET**

Il nous est demandé de désigner au sein du conseil 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant conseil d'administration école de musique.

Christelle COPIN et Florian FINET se retirent de la délibération.

Titulaire : Bérengère VINCENT

Suppléante : Laura LECOLIER

**Mise au vote : Adopté à l'unanimité**

### **7. subvention école de musique : J François HOURDEAU**

Il nous est demandé de délibérer afin de verser la subvention allouée à l'école de musique à savoir que jusqu'à présent, la somme de 250€ par élève était attribuée. Cette année, ils sont deux majeurs et un mineur.

750€ de subvention pour les trois élèves pour 2021/2022.

**Mise au vote : adopté à l'unanimité**

### **8. attributions de compensation : J François HOURDEAU**

Le Conseil municipal doit se prononcer à la majorité simple sur la délibération et sur l'attribution qui a été calculée pour notre commune, afin que la CAPH soit en mesure de régulariser en 2021 les attributions 2021 et faciliter notre gestion budgétaire et de trésorerie.

La commune est présumée approuver la délibération communautaire révisant l'attribution de compensation.

Montant de l'Attribution de Compensation provisoire 2021 de 44 812€38,

Total transferts de charges de 1 883€76

Soit une Attribution de Compensation révisée 2021 de **42 928€62**

**Mise au vote : 2 POUR - 4 absents donc 8 absents au total**

### **9. Régularisation ASP : J François HOURDEAU**

#### **Agence de Services et de Paiement**

Suite au recrutement de monsieur X, la Mairie a touché une aide " Contrat Unique d'Insertion " Il s'avère que cette aide a été touchée en amont de l'embauche de l'agent en juillet 2017.

Après analyse de notre dossier, l'ordre de reversement n° AEMP2017004921 correspond à la récupération d'une partie de l'aide versée par avance au titre de l'avenant 1 du " Contrat Unique d'Insertion " de monsieur X et ce, en raison de l'absence de suivis d'activité pour ce contrat.

La réception, le 04/10/17, des suivis manquants a permis la révision de notre dossier avec une régularisation d'un montant de 14 323,91 €. Cette somme est venue d'abord compenser en totalité les ordres de versements n° AEMP2015010970 et AEMP2016029808, d'un montant cumulé de 14 235,61 €, jamais réglés à l'ASP. Le reste du versement, soit 88,30 €, est venu compenser partiellement l'ordre de versement n° AEMP2017004921 dont le solde est maintenant de **6 511,46 €**. Le détail de la somme due au titre de ce trop perçu figure sur l'avis de paiement du 17/01/17 et celui de la régularisation sur l'avis de paiement du 19/10/17.

Concernant l'origine des ordres de versement n° AEMP2015010970 et AEMP2016029808, je vous invite à consulter les avis de paiement des 12/02/15 et 10/03/16. La consultation de l'avis de paiement du 17/06/16 vous permettra de constater que la régularisation intervenue n'a pas fait l'objet, à l'époque, d'une compensation. Le versement est donc intervenu sur votre compte et la dette est restée non soldée.

La reprise, par votre service comptable, de l'ensemble des avis de paiement disponibles sur votre espace SYLaé vous permettra d'arriver à ce montant de **6 511,46 €** à rembourser à l'ASP.

A défaut de contrats aidés en cours, le remboursement est à opérer directement auprès de l'agence comptable de l'ASP.

**Réponse de la trésorerie de Saint Amand afin de régulariser cette situation :**

Pour répondre à la question de l'imputation budgétaire de la dépense; il n'existe pas dans la nomenclature comptable de compte de dépense au 747.

Afin d'être au plus près de la réalité, il convient de mandater au 7489 " Reversement et restitution sur autres attributions et participations".

Il est demandé de délibérer afin de mandater et régulariser cette situation.

**Mise au vote : adopté à l'unanimité**

**10. informations et questions diverses :**

- Nous avons eu le retour concernant la demande de subvention pour :
  - les travaux de l'école : 300 000€
  - la restauration de la vierge 1 672€
  - la sécurisation de la rue de la Trinquette à 25 000€,
  - le macadam : 59 398, le rond-point : 23 802€.

Fin de séance : 19h44

Adjoints : Jean-François HOURDEAU, Christelle COPIN, Florian FINET

Conseillers délégués : Bérange VINCENT,

Conseiller : Aurélie BENEDET, Laura LECOLIER